

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin: 30 Avenue de l'Europe - CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél.: 03.88.19.55.83 Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60

Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - CS 43007 - 68061 MULHOUSE Cedex 3 Tél. : 03.89.46.89.16

# SOCIETES-**CHANGEMENT DE DIRIGEANT**



# **ASSISTANCE AUX FORMALITES**

# Votre interlocuteur unique:

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

# II. Contactez votre expert:

- 1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller
- 2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendezvous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
- 3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

#### III. Coût:

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

# PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : Créer et Reprendre

Centre de Formalités

des Entreprises

Rubriques

#### Formulaires:

2 formulaires M3 (document à télécharger) (SA, SAS)

2 formulaires M3 (document à télécharger) (SARL, EURL)

1 formulaire TNS si gérance majoritaire (document à télécharger)

1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin (document à télécharger)

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet (document à télécharger)

## Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :

## POUR LES PERSONNNES CHARGEES DE REPRESENTER ADMINISTRER OU CONTROLER

2 copies de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité et à jour (adresse)

#### Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne : copie, recto-verso de la pièce d'identité
- Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco : copie recto-verso, de la pièce d'identité
- Pour les Ressortissants algériens : copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- Pour les autres ressortissants étrangers (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE \*) \* OCDE = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie S'ils résident en France :

copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident

## S'ils ne résident pas en France :

copie de la pièce d'identité en cours de validité et sa traduction en français certifiée conforme par son détenteur

2 attestations sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation (document à télécharger)

#### Activités réglementées par la Loi Raffarin

copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans dans l'activité pour laquelle est demandée l'inscription ou copie des fiches de paie sur 3 années ou copie du contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans dans l'activité exercée ou fiches de paie sur 3 années



Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenus de souscrire une assurance décennale

#### **POUR LA SOCIETE**

- 1 exemplaire du procès-verbal de la décision de la nomination du nouveau dirigeant avec acceptation des fonctions
- si le dirigeant est nommé dans les statuts : 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution
  - mandat ou pouvoir si nécessaire

#### Frais à verser pour le Registre des Métiers :

30,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

### Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

195,38 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

\Lambda Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique , assume personnellement la gérance ou la présidence : 79,38 €



# **SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) :
souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :
Par dépôt ou envoi postal :
<ul> <li>Dossier constitué par mes soins</li> <li>Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier</li> <li>ou</li> </ul>
Sur rendez-vous :
Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité
Immatriculation : 70,00 € □
Modification : 35,00 € ☑
Mes coordonnées :
NOM:
Prénom :
Adresse:
Qualité :
Téléphone :
Email :
Date et signature :